

Fiche 1.1 : Quelles sont les composantes institutionnelles des régimes politiques démocratiques ?

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES : Largement ouvert à des illustrations historiques et comparées, ce thème sensibilisera les élèves à la diversité des solutions constitutionnelles mises en œuvre dans les démocraties occidentales pour séparer le pouvoir exécutif du pouvoir législatif.

Acquis de première : *Etat de droit.*

NOTIONS : *Régime parlementaire, régime semi-présidentiel, régime présidentiel.*

Savoirs de référence sur la question

La séparation des pouvoirs comme enjeu politique

Face à la Monarchie absolue, incarnée par le règne de Louis XIV et suite aux révolutions anglaises, la réflexion politique porte sur l'organisation du pouvoir politique et se cristallise autour de la « séparation des pouvoirs ». Le « pouvoir législatif » et le « pouvoir exécutif » seront ici privilégiés, le « pouvoir judiciaire » n'étant abordé qu'incidemment.

« Lorsque dans la même personne ou le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté, parce qu'on peut craindre que le même monarque ou le même sénat ne fasse des lois tyranniques pour les exécuter tyranniquement. » (*De l'esprit des lois*, livre XI, chap.6). Après les travaux de T. Hobbes et de J. Locke, Montesquieu présentait donc la séparation des pouvoirs comme un principe de base. Le pouvoir législatif consistant à faire la loi et le pouvoir exécutif consistant à l'appliquer, la séparation des pouvoirs doit historiquement d'abord être comprise comme une règle négative, à savoir la non concentration dans les mains d'un même monarque ou d'une seule assemblée. En ce sens, les régimes démocratiques occidentaux sont reconnaissables à ce principe de séparation des pouvoirs. On connaît la célèbre formule de Montesquieu : « Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. » (livre XI, chap.4). Encore fallait-il faire de ce principe négatif de la séparation des pouvoirs une organisation positive et opérationnelle des pouvoirs. Comment alors passer du principe à sa mise en œuvre ?

La séparation des pouvoirs comme solution constitutionnelle

La solution constitutionnelle est la réponse politique sous forme juridique au problème de la garantie des libertés. L'organisation constitutionnelle de la séparation des pouvoirs existe sous trois formes (régime parlementaire, régime semi-présidentiel, régime présidentiel) qui connaissent des ajustements dans leurs différentes modalités en fonction des progrès dans la connaissance et l'expérience juridiques d'une part, en fonction des évolutions politiques, d'autre part. Lors de la Révolution française, par exemple, le Roi détenait le pouvoir exécutif assorti d'un droit de veto, ce qui revenait à pouvoir retarder voire paralyser le travail législatif. La question de la séparation des pouvoirs prend alors une autre dimension : comment organiser la collaboration des pouvoirs sans nuire à l'indépendance de l'un et de l'autre ? Cette question en appelle, consubstantiellement, une

autre : en cas de conflit, comment et qui doit arbitrer ? Deux réponses-types ont été constitutionnellement formulées.

Dans le régime parlementaire, qui est la norme en Europe, c'est le mécanisme de la responsabilité politique qui valide la collaboration des pouvoirs législatif et exécutif : le premier peut faire tomber le gouvernement (vote de défiance comme la motion de censure), le second peut contraindre par la menace l'assemblée législative (exercice du droit de dissolution). De fait, le vocabulaire, bien que toujours le même, renvoie à des réalités qui invitent à parler non plus de pouvoirs mais d'organes. Au regard de la hiérarchie des normes, le pouvoir législatif l'emporte sur le pouvoir exécutif. Il s'agit donc de diviser le pouvoir législatif en plusieurs organes (deux assemblées comme en Grande Bretagne). Pour qu'une loi soit votée et exécutée, l'accord doit ainsi être nécessaire entre tous les organes.

Dans le régime présidentiel, dont les Etats-Unis sont l'exemple type, le mécanisme de la responsabilité politique constitutionnellement agencé n'existe pas, les pouvoirs exécutif et législatif sont indépendants. Mais leur collaboration existe bel et bien par leur non spécialisation : le pouvoir exécutif participe au travail législatif (droit de veto) et le pouvoir législatif a la fonction exécutive (vote du budget sans lequel le président ne peut agir).

Le régime semi-présidentiel (France), quant à lui, est hybride : mécanisme de la responsabilité politique entre gouvernement et assemblée mais indépendance de l'un des organes de l'exécutif (le Président de la République). Le régime est de type plutôt présidentiel lorsque la majorité politique de l'Assemblée est celle du Président, de type plutôt parlementaire lorsque les majorités diffèrent comme lors des cohabitations de 1986-1988 et de 1997-2002. Pour autant, on s'accorde généralement pour dire que le centre de gravité du pouvoir politique se déplace en faveur de l'Exécutif, à l'instar de la modification de l'agenda électoral dominé par l'élection présidentielle qui précède désormais les élections législatives. Ainsi nombreux sont les commentateurs à parler de « dérive » voire de « monarchie présidentielle » pour interpréter la présidentialisation des régimes.

La séparation des pouvoirs comme construction en devenir

Le régime parlementaire et le régime présidentiel sont des idéaux-types. C'est pourquoi la solution constitutionnelle au problème de la garantie des libertés est non seulement différenciée selon les pays mais elle est aussi évolutive. Les constitutionnalistes et, plus largement, les théoriciens du droit, aussi sous l'emprise des rapports de force politico-institutionnels, ont ainsi révisé la question de la séparation des pouvoirs. La notion d'État de droit, (acquis de la classe de Première) doit être mobilisée pour comprendre ce qu'est devenue la loi tout comme son exécution au regard de la constitution. La légitimité politique, issue du suffrage électoral, ne suffit plus aux élus ni au gouvernement : encore faut-il s'inscrire dans le cadre de la « souveraineté juridique ». Les débats demeurent vifs à ce propos au point que certains n'hésitent pas à parler de « gouvernement de juges », comme aux États-Unis avec la Cour suprême ou avec le Conseil constitutionnel en France. C'est toujours en rapport avec la garantie des libertés que le problème constitutionnel peut être compris, tant dans sa forme que dans son évolution. Tel est le sens de la « question prioritaire de constitutionnalité (QPC) » instaurée le 23 juillet 2008 qui permet à tout justiciable, au cours d'un procès, de contester la constitutionnalité d'une loi portant atteinte aux droits et libertés garantis par la Constitution.

Les conflits lors de la mise en place du régime parlementaire de la III^{ème} République, avec la crise du 16 mai 1877 jusqu'à la « Constitution Grévy » comme dénouement constitutionnel, sont symptomatiques des enjeux liés à la séparation des pouvoirs. De même, le passage de la IV^{ème} à la V^{ème} République traduit une redéfinition de la collaboration entre les pouvoirs puisque le pouvoir exécutif dispose d'un domaine réglementaire autonome : selon les articles 34 et 37 de la constitution de 1958, l'exécutif est en charge de matières jusqu'alors relevant des organes législatifs, ce qui correspond à une restriction du domaine législatif quand bien même, constitutionnellement parlant, « La loi est [toujours] votée par le Parlement. » (Art. 34).

De même, au niveau européen, le principe de la séparation des pouvoirs est à interroger. Outre les tensions liées à la définition des champs d'intervention et à leur articulation entre les Etats membres et l'Union européenne (principe de subsidiarité), l'agencement entre les organes exécutifs et législatifs (Commission européenne, Conseil européen, Conseil de l'Union européenne

et Parlement européen) relève d'une architecture plus ou moins complexe, tant politiquement que juridiquement (voir le point 3 du programme).

Ressources et activités pédagogiques proposées

Activité 1 : La séparation des pouvoirs dans la constitution française de la Vème République

Finalité : montrer la collaboration des organes de l'exécutif et du législatif au travers de la distinction entre « domaine législatif » et « domaine réglementaire ».

Étapes et ressources préconisées :

- Etude de l'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et des articles 34, 37, 38 et 39 de la Constitution de 1958.

Activité 2 : La séparation des pouvoirs dans la constitution française de la Vème République

Finalité : repérer la prééminence du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif à propos de l'initiative législative.

Étapes et ressources préconisées :

- Etude de l'article 39 de la Constitution de 1958.
- Etude des statistiques des « projets » et « propositions » de lois sur le site de l'Assemblée nationale (www.assemblee-nationale.fr) (rubrique « Connaître l'Assemblée nationale », puis « Statistiques »).

Activité 3 : La séparation des pouvoirs dans le cadre institutionnel européen

Finalité : repérer le rôle législatif du Parlement européen.

Étapes et ressources préconisées :

- Chronologie de l'évolution des pouvoirs du Parlement européen (R. Dehousse (dir.), *Politiques Européennes*, Presses de Sciences Po, 2009, pp. 56-57).
- Site du bureau d'information en France du Parlement européen www.europarl.fr/view/fr/index.html (présentation du fonctionnement des différentes institutions).

Bibliographie

Bibliographie sélective et commentée à l'usage du professeur

Chevallier J.-J., Mayeur J.-M., Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à nos jours, Dalloz, 2009.

[Présentation chronologique vivante de la mise en place des dispositifs constitutionnels, des conditions de leur développement et des situations de crises.]

Hamon F., Troper M., Droit constitutionnel, LGDJ, 2009.

[Présentation claire et synthétique des grands principes du droit constitutionnel et des institutions politiques des principaux pays du monde.]

Lacroix B., Lagroye J., (sous la direction de), Le président de la République. Usages et genèses d'une institution, PFNSP, 1992.

[Chapitre 2, « La crise du 16 mai 1877. La construction de la place et de la compétence présidentielles », pages 79 à 107, présentation par W. Pelletier du dénouement constitutionnel de la crise du 16 mai 1877, des antécédents comme condition de possibilité et du processus de fixation des règles du rôle présidentiel.]

Chapitre 7, « La présidence au gré des configurations. Les usages de la conjoncture politique », pages 223 à 249, présentation par D. Rousseau du travail de re-lecture de la constitution de 1958 à l'occasion de la cohabitation de 1986.]

Bibliographie complémentaire

Althusser L., Montesquieu, la politique et l'histoire, PUF, 2003 [1959].

Larrère C., Actualité de Montesquieu, Presses de Science Po, 1999.

Redor, M.-J., De l'Etat légal à l'Etat de droit. L'évolution des conceptions de la doctrine publiciste française 1879-1914, Economica, 1992.

Troper M., La séparation des pouvoirs et l'histoire constitutionnelle française, LGDJ, 2001.

Fiche 1.2 : Comment s'organise la compétition politique en démocratie ?

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES : *Centré sur le gouvernement représentatif, ce point permettra d'étudier les enjeux socio-politiques de la compétition électorale contemporaine. Une attention particulière sera accordée à la place des organisations partisans et aux effets des modes de scrutin (majoritaire, proportionnel notamment) sur la sélection des gouvernants. On identifiera les biais liés au genre et la difficulté particulière rencontrée pour assurer une représentation équitable des deux sexes en politique. On s'interrogera sur les évolutions de la vie démocratique contemporaine en Europe et notamment les places respectives de la démocratie représentative et d'autres figures de la démocratie (participative, délibérative).*

Acquis de première : *Démocratie représentative, démocratie participative.*

NOTIONS : *Pluralisme politique, modes de scrutin, parité, démocratie délibérative.*

Savoirs de référence sur la question

Les acteurs et les modalités de la compétition électorale

Dans le cadre de la démocratie représentative, la compétition politique se traduit notamment par une compétition électorale ouverte et non violente. Celle-ci doit permettre de sélectionner les gouvernants, dans le cadre d'une offre politique pluraliste et par des modes de scrutin qui peuvent prendre plusieurs formes. Ainsi, le mode de scrutin, combiné à une offre électorale structurée en partis, aboutit à des modes spécifiques de sélection des gouvernants, qui varient selon les pays ou selon les types d'élections (locales, nationales, européennes...).

La Constitution française insiste sur l'importance des partis dans l'expression de la souveraineté (premier alinéa de l'article 4 de la constitution). La loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République a d'ailleurs ajouté à l'article 4 l'alinéa suivant : « La loi garantit les expressions pluralistes des opinions et la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la Nation. »

Cette compétition politique (en particulier entre les partis, mais, de façon générale, entre l'ensemble des candidats affiliés ou non) se fait dans un cadre légal qui organise le mode d'expression du suffrage électoral des électeurs. Selon le deuxième alinéa de la Constitution française : « Le suffrage peut être direct ou indirect (...). Il est toujours universel, égal et secret ». Derrière ces grands principes, communs à l'ensemble des démocraties représentatives, on trouve une grande variété de modes de scrutin qui peuvent d'ailleurs être modifiés par une simple modification de la loi électorale.

Concernant le mode de scrutin, on peut distinguer le type de scrutin et le mode d'attribution des sièges.

Pour les types de scrutin, on oppose le plus souvent le scrutin uninominal et le scrutin de liste. Dans ce deuxième cas les listes peuvent être « bloquées » ou bien laisser aux électeurs la

possibilité de « panacher » les candidats de différentes listes ou d'exprimer un « vote préférentiel », par exemple en modifiant l'ordre des candidats d'une liste ou en affichant son soutien pour un ou plusieurs candidats de la liste (en France l'élection des conseillers municipaux dans les communes de moins de 2 500 habitants laisse cette marge de choix aux électeurs mais cela est pratiqué au niveau national dans différents pays comme l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique, etc.).

Pour le mode d'attribution des sièges, on distingue principalement le scrutin majoritaire et la représentation proportionnelle. Il existe cependant des modes de scrutin mixtes, associant ces deux techniques.

Avec le scrutin majoritaire, qui peut être à un tour comme en Grande-Bretagne, ou à deux tours comme en France, est proclamé élu le candidat ou la liste de candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix. En France pour les élections législatives, pour être élu dès le premier tour, il faut obtenir la majorité absolue. Pour être élu au second tour, la majorité relative suffit.

Ce système a l'avantage de favoriser l'émergence de majorités stables (caractéristique recherchée par la Constitution de la Ve République, en France) mais n'offre pas nécessairement une représentation aussi fine que possible de la diversité des opinions des électeurs.

Cet objectif peut être davantage atteint par la représentation proportionnelle. Elle consiste à répartir les sièges en fonction du nombre de voix obtenues par les différentes listes de candidats en présence. Pour éviter une trop forte dispersion de la représentation politique, ce système peut s'accompagner de « seuils minimum » : par exemple, pour les élections au Parlement européen, seules les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés peuvent disposer d'élus. Il faut cependant noter que lorsque ce système est utilisé dans un cadre national, il ne garantit pas toujours une grande stabilité politique.

Au total, le mode de scrutin choisi affecte assez largement la structure de l'offre politique et, plus largement la sélection des gouvernants. On peut citer par exemple la « loi de Duverger »¹, selon laquelle le scrutin majoritaire à un tour favorise le bipartisme alors que la représentation proportionnelle tend à la multiplication de petits partis.

Il faut enfin ajouter que l'élection concerne toujours un territoire donné (une circonscription électorale) et qu'en l'espèce le découpage électoral peut, au même titre que le mode de scrutin, jouer un rôle notable quant à l'issue du vote.

La question de la parité

Le mode de sélection des gouvernants dans le cadre de la démocratie représentative ne comporte, en soi, aucun mécanisme qui conduise nécessairement à la parité hommes-femmes dans la représentation politique. Il a donc été jugé nécessaire, en France, de légiférer pour garantir une représentation équitable des deux sexes.

En lien avec ce qui a été dit précédemment, il apparaît cependant que le mode de scrutin conditionne assez largement l'efficacité des lois sur la parité.

En effet, depuis plus de 10 ans, des modifications constitutionnelles (lois constitutionnelles du 8 juillet 1999 et du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République) et législatives (loi du 6 juin 2000 cherchant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives) tendent à favoriser l'accès des femmes aux fonctions électives. En particulier, suite à ces modifications, l'article premier de la Constitution française précise, dans son deuxième alinéa, que « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. ». Par ailleurs, la loi de juin 2000 conditionne une partie des aides attribuées aux partis et groupements politiques au respect de la parité dans la présentation des candidats lors du renouvellement de l'Assemblée Nationale.

¹ Maurice Duverger, *Les partis politiques*, 1951

Au total le bilan de ces mesures reste limité. En effet, elles ne sont réellement coercitives que dans le cadre des scrutins de liste (donc dans le cadre local ou européen) alors qu'elles ne sont qu'incitatives (sous peine de sanctions financières) dans le cadre des scrutins uninominaux.

En somme, si l'accès des femmes s'est accru dans les assemblées locales et dans la représentation européenne, les progrès restent faibles à l'Assemblée nationale. Si les petits partis, très dépendants des aides publiques et avec peu de sortants ont été plutôt incités à se rapprocher de la parité, les partis de gouvernement, plus indépendants financièrement et qui disposent mécaniquement de beaucoup de sortants (qui souvent sont des hommes enracinés localement) ont plus de mal à faire une place aux candidates et préfèrent en subir les conséquences financières.

Il semble donc qu'au sujet de la parité, le volontarisme affiché par le législateur se heurte encore à une certaine inertie de l'offre politique. Pour comprendre la lenteur du renouvellement du personnel politique, on peut noter qu'il est difficile pour les partis politiques de ne pas accorder leur investiture à un candidat sortant, d'autant que celui-ci bénéficie souvent d'une « prime au sortant » qui facilite sa réélection. Dans ce contexte, l'imposition d'une candidate par l'appareil politique national peut être vécue comme un « parachutage » susceptible de déstabiliser l'électorat habituel du sortant. Par ailleurs, le cumul des mandats limite encore très fortement le nombre de places disponibles pour l'émergence d'un personnel politique nouveau et plus féminisé. Enfin, l'émergence des femmes est sans doute aussi retardée par une culture qui a toujours favorisé la primauté des hommes dans le champ politique comme dans d'autres champs de la vie sociale.

Les nouvelles figures de la démocratie

Les évolutions récentes de la vie démocratique, en particulier depuis les années 80, sans remettre en cause les fondements de la démocratie représentative, semblent donner une part croissante à d'autres figures de la démocratie, comme la démocratie participative et la démocratie délibérative.

Ces deux notions, quoiqu'elles aient certains éléments en commun, doivent cependant être distinguées.

La notion de « démocratie délibérative » renvoie aux travaux de Jürgen Habermas. Selon cette conception, la légitimité démocratique ne peut pas découler uniquement du fait d'obtenir la majorité lors d'un vote : il faut que le vote soit précédé par un processus de délibération publique, fondé sur l'argumentation et l'échange, dans le but d'aboutir à des décisions plus justes et rationnelles. Ainsi, depuis quelques années, certains groupements politiques ont pris l'initiative de développer des « débats publics », des « sondages délibératifs » ou des « jurys citoyens » censés éclairer la décision des élus.

La notion de « démocratie participative », quant à elle, connaît actuellement un certain succès en France (bien que son origine remonte aux années 60, aux Etats-Unis). Cette notion suppose une critique de la représentation en tant que captation de la souveraineté et propose d'y remédier par une participation active de chacun dans les processus de prise de décision, à tous les niveaux de la société. Ainsi les citoyens sont appelés à participer à la production même des politiques publiques (certaines villes, comme Porto Alegre, au Brésil, ont mis en place des « budgets participatifs », qui ont permis aux citoyens de réorienter certaines décisions budgétaires de la ville)². En France, cela se traduit davantage par le développement d'une « démocratie de proximité » avec notamment la création, en 2002, des conseils de quartier, dans les grandes villes ou d'expériences de budgets participatifs sectoriels (notamment en Région Poitou-Charentes ou en Région Ile-de-France).

² Blondiaux L., *Le nouvel esprit de la démocratie, Actualité de la démocratie participative*, La république des idées, Seuil, (2008), dans la deuxième partie sur « Les versions plurielles de l'idéal participatif », notamment le paragraphe consacré au « modèle du budget participatif »

Ressources et activités pédagogiques proposées

Activité 1 : Débats autour du mode de scrutin

Finalité : montrer que le choix d'un mode de scrutin fait l'objet de débats car il peut avoir des implications politiques importantes.

Etapas et ressources préconisées :

- Sur le site de l'Assemblée Nationale, une page est consacrée aux différents modes de scrutin (www.assemblee-nationale.fr/histoire/suffrage_universel/modes_scrutin.asp). Elle présente aussi quelques exemples (de Gambetta à nos jours) de débats qui ont eu lieu autour du choix du mode de scrutin (y compris les débats autour du découpage des circonscriptions). En faire l'analyse avec les élèves peut les aider à prendre conscience des enjeux liés à ce sujet.
- Par ailleurs, le site voteaupluriel.org/ permet d'effectuer des simulations comparées de résultats électoraux en faisant simplement varier le mode de scrutin : cela permet aux élèves de mesurer l'importance potentiellement décisive de la règle du jeu retenue sur le résultat des élections.

Activité 2 : La question de la parité politique

Finalité : approcher les aspects juridiques et effectuer un état des lieux de la parité politique en France.

Etapas et ressources préconisées :

- L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes consacre une entrée de son site internet à la parité politique (www.observatoire-parite.gouv.fr/parite-politique/). Il présente de nombreuses fiches de synthèse ainsi que des repères statistiques ou des travaux plus analytiques que l'on peut travailler avec les élèves et qui permettent de faire le tour de la question.

Activité 3 : La démocratie participative

Finalité : Etude de cas concrets pour illustrer la notion de démocratie participative.

Etapas et ressources préconisées :

- L'ouvrage de Loïc Blondiaux « Le nouvel esprit de la démocratie » aborde, aux pages 49-62, trois modèles de démocratie participative (le budget participatif, le débat public, les jurys citoyens) en les illustrant par des exemples concrets. On pourra choisir d'analyser en détail l'un de ses modèles avec les élèves (chaque modèle est développé sur environ 4 pages).
- Pour d'autres exemples concrets de mise en œuvre, on pourra se reporter avec les élèves au site de la région Poitou-Charentes (www.democratie-participative.fr/) qui en fait une présentation très riche.

Bibliographie et sitographie

Bibliographie sélective et commentée à l'usage du professeur

Braud P., *La démocratie politique*, Seuil, (2003).

[Chapitre 3, La démocratie comme gouvernement effectif, pages 121-183 : l'auteur distingue les différents types de scrutin et leurs effets sur la sélection des candidats puis des élus. Il insiste aussi sur l'importance du débat en démocratie et sur la prise en compte des attentes sociales par le politique.]

Cohen A., Lacroix B., Riutort P., (sous la direction de), *Nouveau manuel de science politique*, La Découverte (2009).

[Chapitre II, Figures historiques de l'État parlementaire, pages 89-133 : en particulier, on trouvera, pages 106-107, un encadré de Thomas Marthy présentant les différents modes de scrutin. Chapitre VI, Le champ politique, pages 333-392, en particulier pages 389-390, un encadré de Julien Talpin distingue démocratie participative et démocratie délibérative. Enfin, on trouvera pages 355-356 un encadré de Delphine Dulong sur « Les femmes en politique ».]

Lagroye J., François B., Sawicki F., *Sociologie politique*, Presses de Sciences Po & Dalloz, (2006).

[Chapitre V, Section I, La sélection organisée des dirigeants politiques, pages 220-252. L'auteur analyse la façon dont sont sélectionnés les dirigeants politiques. Il sera intéressant, en particulier, de se référer aux pages 235-240 dans lesquelles l'auteur analyse la légitimité des représentants en fonction de leur « représentativité sociale ».]

Manin B., *Principes du gouvernement représentatif*, Champ-Flammarion, 1996.

[Ouvrage classique qui permet notamment de remettre en perspective historique et théorique l'émergence du principe représentatif et d'en discuter la dimension démocratique mais aussi non démocratique.]

Bibliographie complémentaire

Achin C. Lévêque S., *Femmes en politique*, La Découverte, Repères, 2006.

[Ouvrage de synthèse des travaux portant sur la question du genre en politique].

Aucante Y., Dézé A., *Les systèmes de partis dans les démocraties occidentales*, Presses de Sciences Po, 2008.

[Ce livre, articulé autour de la notion de « parti cartel », présente et illustre une thèse d'origine anglo-saxonne selon laquelle la perte de lien entre les partis politiques et la société serait compensée par un recentrage des partis autour de l'Etat. Cela conduirait à une redéfinition des règles de la compétition politique et de la manière de se partager les ressources publiques.]

Bacqué M.-H., Sintomer Y., dir., *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, La Découverte, 2011.

Blondiaux L., *Le nouvel esprit de la démocratie, Actualité de la démocratie participative, La république des idées*, Seuil, (2008) - [Synthèse très claire sur les notions de démocratie participative et de démocratie délibérative, illustrée par de nombreux exemples.]

Duverger M., *Les partis politiques*, Armand Colin, (1951).

Hermet G., Badie B., Birnbaum P., Braud P., *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Armand Colin, (2001). [En particulier pour la définition de « pluralisme », des différentes formes de démocratie, etc...]

Mény Y., Surel Y., *Politique comparée, Les démocraties : Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Montchrestien*, (2009).

[On s'intéressera en particulier au chapitre sur les élections, comparant les différents modes de désignation des gouvernants.]

Site internet

Pour des données concernant la parité, le site www.observatoire-parite.gouv.fr/ et en particulier un guide qui montre l'impact des modes de scrutin sur la parité : www.observatoire-parite.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_des_modes_de_scrutin-181011.pdf

Fiche 1.3 : Quelle est la contribution des organisations politiques au fonctionnement de la démocratie ?

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES : On étudiera la contribution des partis politiques à la mobilisation des électeurs et à la politisation de ces derniers. On évoquera, à partir d'exemples historiques ou comparés, la contribution d'autres organisations (syndicats, associations, groupes d'intérêt) au fonctionnement des démocraties actuelles (coopération, contestation et influence).

NOTIONS : Mobilisation électorale, société civile organisée, groupe d'intérêt.

Savoirs de référence sur la question

Dans ce chapitre il s'agit de montrer que les partis politiques et la démocratie représentative sont consubstantiels. En effet, pour que le peuple puisse exercer son droit de choisir ses représentants, il faut bien que des candidats puissent émerger et qu'ils puissent se différencier. Il faut donc que des groupes – les partis politiques – se structurent pour répondre à cette fonction de sélection du personnel politique. Par ailleurs, pour permettre à leurs candidats d'accéder aux postes de pouvoir, les partis politiques s'efforcent de mobiliser les électeurs, ce qui passe aussi par un travail de mobilisation et de politisation. Dans ce travail, les partis politiques pourront s'appuyer sur un certain nombre de relais (syndicats, associations, églises, mosquées, etc...), sachant que les relations entre les partis politiques et ces autres groupes peuvent être complexes : coopération mais aussi influence, voire contestation...

La contribution des partis politiques dans le fonctionnement de la démocratie

La théorie politique accorde aux partis un rôle central dans le fonctionnement de la démocratie représentative. Leur importance est reconnue par la Constitution française qui leur consacre l'article 4 : « Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. Ils contribuent à la mise en œuvre du principe énoncé au second alinéa de l'article 1er dans les conditions déterminées par la loi. La loi garantit les expressions pluralistes des opinions et la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la Nation ».

Ce rôle central qui est accordé aux partis par le fait qu'ils « concourent à l'expression du suffrage » se décline en de multiples fonctions.

Les partis politiques participent, en amont, à la sélection des gouvernants dans la mesure où ils encadrent l'offre politique et constituent l'institution par laquelle le personnel politique, et en particulier les futurs candidats, sont recrutés et sélectionnés. Georges Lavau appelait cette fonction la « fonction de relève politique ».

Une autre fonction des partis consiste à proposer des programmes et des politiques pour un éventuel gouvernement. Ainsi, selon la théorie de G. Lavau, les partis ont un rôle stabilisateur pour

la politique dans la mesure où ils convertissent en projets positifs des oppositions de vues qui risqueraient de ne demeurer qu'à l'état de conflits. Ce faisant, les partis légitiment, voire imposent, des idées dans l'espace politique et, par le fait, participent à structurer l'opinion.

Un autre rôle de stabilisation et de légitimation important des partis politiques est leur rôle de coordination et de contrôle des organes gouvernementaux : les partis politiques font le lien entre les citoyens et le sommet de l'État et assurent symboliquement la cohérence entre la volonté des citoyens et l'action des gouvernants, issus de leurs rangs et sur lesquels ils assurent une sorte de contrôle.

Les partis politiques jouent aussi un rôle important d'intégration sociétale et d'intégration sociale. Intégration sociétale parce qu'ils peuvent à l'occasion se faire les porte-parole de groupes ou d'associations porteurs de valeurs ou d'attentes spécifiques ; intégration sociale par leur rôle « pédagogique » lié à l'éducation politique voire à la socialisation politique des citoyens (dans ce domaine, on se souvient du rôle joué par le passé par le Parti communiste, capable d'offrir à ses adhérents non seulement une culture politique mais aussi de nombreux lieux de sociabilité).

Enfin, les partis politiques peuvent aussi jouer un rôle de « contre-organisation », voire de subversion. Paradoxalement, cette fonction ne conduit pas à un dysfonctionnement de la démocratie représentative. Au contraire, en exprimant les mécontentements d'une partie des citoyens, les partis politiques évitent que ces mécontentements ne débouchent en une violence incontrôlée. En canalisant ces contestations, les partis jouent donc le même rôle stabilisateur que le tribun de la plèbe dans la République romaine : c'est ce que l'on appelle la « fonction tribunicienne » (étudiée par G. Lavau dans le cas du Parti communiste, mais que l'on retrouve, en partie, dans le cas du Front national voire aujourd'hui dans le cas du Front de gauche).

L'ensemble de ces fonctions se cristallisent dans la nécessité, pour la plupart des partis politiques, de se légitimer en obtenant l'adhésion des citoyens aux idées dont ils sont porteurs.

La majorité des partis aspirent à avoir des élus et se livrent, pour cela, à un important travail de mobilisation électorale. On peut définir ce travail comme l'ensemble des actions mises en œuvre par des acteurs divers pour diffuser une « offre politique » et persuader les électeurs de s'y rallier en apportant leur soutien et leur vote.

Cependant, cette adhésion peut s'exprimer selon des modalités variées qui ne passent pas nécessairement par le vote : des partis politiques peuvent avoir une audience et une influence bien supérieure à ce qu'ils représentent électoralement ce qui peut conduire à des mobilisations politiques relativement plus puissantes que les mobilisations électorales que ces partis arrivent à entraîner.

Les campagnes électorales jouent un rôle central dans la mobilisation électorale. Elles peuvent être analysées comme l'aboutissement du processus de la rationalisation du travail de sollicitation des électeurs, ce qui suppose l'émergence de savoir-faire spécifiques à l'élection. Les campagnes électorales sont aussi un temps important dans le processus de politisation des électeurs.

Ce travail de politisation est d'autant plus important que l'intérêt pour la chose publique n'a rien de naturel ou de spontané : bien au contraire, l'adoption du suffrage universel a obligé les professionnels de la politique à un long travail d'intéressement des « profanes ». Par ailleurs, ce travail reste en partie inachevé puisque l'intérêt pour la politique est inégalement réparti dans la société, de même que les modalités de la socialisation politique sont socialement très diverses et aboutissent à une politisation qui varie largement en intensité en fonction des groupes sociaux concernés.

En ce qui concerne le fonctionnement interne des partis, Michel Offerlé propose un cadre d'analyse adapté à la complexité des organisations partisans en s'appuyant sur une relecture de Weber, de Schumpeter et sur la théorie bourdieusienne des champs.

Dans cette optique, un parti doit être analysé non seulement comme une entreprise politique tournée vers la conquête des positions de pouvoir, mais aussi comme un espace de concurrence objectivé entre des agents luttant pour le contrôle des ressources collectives que sont la définition légitime du parti, le droit de parler en son nom, le contrôle des investitures et des moyens de financement.

Dans cette perspective, les partis se distinguent selon l'importance de leurs ressources collectives propres (permanents, moyens matériels, notoriété du parti...) et des ressources personnelles de leurs élus et dirigeants ; on retrouverait ici l'opposition idéaltypique entre les partis de masse et les partis de cadres proposée jadis par Maurice Duverger, si cette distinction entre «capital collectif» et «capital individuel» ne divisait, selon M. Offerlé, les élites de chaque parti. Tous les partis voient en effet s'affronter des agents qui doivent tout ou beaucoup au parti et des agents qui disposent d'autres ressources (postes d'élus solidement tenus, clientèles d'obligés, notoriété locale ou nationale, compétence garantie par un diplôme rare, appartenance à un grand corps).

La contribution d'autres formes d'organisation

D'autres formes d'organisations participent, avec les partis, au bon fonctionnement de la démocratie. C'est le cas, par exemple, des syndicats, des associations, des groupes d'intérêt et, plus généralement, des différentes composantes organisées de la société civile.

De fait, dans le cadre de la démocratie représentative, les partis ne sont pas les seuls à pouvoir jouer un rôle de représentation : le « champ de la représentation » semble plus vaste que celui de la représentation politique classique et s'étend à la représentation professionnelle (assurée en particulier par les syndicats), mais aussi associative, voire à des formes de représentations opérées par des porte-parole occasionnels.

Traditionnellement les syndicats, les associations ou encore les organisations religieuses ont pu jouer, par rapport aux partis politiques, un rôle de relais dans la mobilisation politique et électorale : on peut penser à la CGT par rapport au PCF ou, dans une certaine mesure, aux églises par rapport aux partis démocrates-chrétiens.

Il peut cependant aussi exister, entre ces différentes formes de représentation, une certaine « concurrence », qui pourrait être illustrée par l'autonomisation parfois douloureuse du champ syndical par rapport au champ politique.

Par ailleurs, depuis quelques années, se constituent des mouvements sociaux qui contestent aux partis et aux syndicats leur monopole de la représentation, en se faisant les porte-parole de groupes sociaux qui ne se sentent pas suffisamment représentés par les instances classiques.

Ainsi le mouvement des droits civiques aux Etats-Unis, mais aussi les mobilisations féministes et, plus récemment, le mouvement altermondialiste, sont des exemples de mouvements sociaux qui portent sur la scène publique des enjeux spécifiques et se font les représentants de groupes sociaux ou de franges de l'opinion qui ne se sentent pas représentés par ailleurs : en cela ces mouvements sociaux remplissent bien une fonction de représentation qui participe au bon fonctionnement de la démocratie.

Il faut noter que ces mouvements sociaux usent, en général, de répertoires d'action collective différents par rapport à ceux des organisations traditionnelles avec lesquelles ils peuvent néanmoins entretenir des liens plus ou moins forts.

Par ailleurs, la variété des enjeux dont ils sont porteurs se traduit par une forte variété de leurs champs d'action. Si certains mouvements sociaux jouent un rôle de contestation ou de dénonciation plus ou moins radicale de ce qu'ils considèrent comme des injustices et, dans certains cas peuvent exprimer un rejet du système politique classique et des partis eux-mêmes, d'autres formes d'organisation orientent leur action vers des formes de coopération, y compris avec les partis politiques classiques.

Enfin, de plus en plus, on remarque en Europe le développement de logiques d'influence : les groupes d'intérêt et les cabinets de lobbying, en effet, sont de plus en plus présents à Bruxelles et sont devenus, dans certains domaines, des interlocuteurs privilégiés pour les institutions communautaires. En effet, celles-ci apprécient autant l'expertise technique qu'ils peuvent apporter que, paradoxalement, la légitimité dont ils sont porteurs en tant que représentants d'une sorte de « société civile européenne ».

De façon générale, sans aller toujours jusqu'au lobbying à proprement parler, les différents groupes sociaux ont de plus en plus à cœur, y compris en France, d'user de leur répertoire d'action dans le but d'influencer et de tourner à leur profit les politiques publiques : on retrouve, dans cette démarche, aussi bien l'aspect de coopération que l'aspect d'influence.

Ressources et activités pédagogiques proposées

Activité 1 : Découverte des partis politiques et des syndicats français

Finalité : caractériser l'offre politique et syndicale en France.

Étapes et ressources préconisées :

- Recherche sur les sites internet des différents partis, repérage de la façon dont les partis se présentent, réalisation d'exposés ou de monographies sur les différents partis politiques, mettant en évidence la variété de l'offre politique et les spécificités de chaque parti.
- Recherche sur les sites internet des différents syndicats, repérage de la façon dont les syndicats se présentent, réalisation d'exposés ou de monographies sur les différents syndicats français, mettant en évidence la variété de l'offre syndicale et les spécificités de chaque syndicat.
- Un éclairage historique sur l'évolution de l'offre politique en France pourra être apporté par l'étude d'extraits d'ouvrages classiques comme Les droites en France de René Rémond ou La gauche en France depuis 1900 de Jean Touchard.
- Enfin, il sera possible d'organiser des jeux de rôle : sur un sujet précis (le nucléaire, la fiscalité, l'immigration, le partage de la valeur ajoutée, etc...) les élèves débattent en employant les arguments du parti ou du syndicat qui leur aura été attribué.

Activité 2 : Découverte des partis politiques et des syndicats hors de France

Finalité : caractériser l'offre politique et syndicale hors de France.

Étapes et ressources préconisées :

- Une ouverture internationale pourra être apportée par l'étude de l'offre politique dans quelques grands pays, à partir d'exemples classiques (opposition démocrates-républicains aux États-Unis...), ou plus récents (les « ligues » en Italie, ou les partis religieux lors des récentes « révolutions arabes »...). La Documentation française publie régulièrement de très bonnes synthèses factuelles sur ces questions.

Activité 3 : Découverte de quelques textes classiques

Finalité : approcher quelques textes classiques autour du rôle et du fonctionnement des partis politiques pour mieux comprendre les bases théoriques de la réflexion.

Étapes et ressources préconisées :

- A l'aide du site « Les classiques des sciences sociales » (classiques.ugac.ca/), les élèves pourront approcher les textes de M. Weber, de R. Michels et de J. A. Schumpeter qui expriment leur analyse du rôle des partis. Pour Weber, on pourra analyser des extraits de l'ouvrage Le savant et le politique (classiques.ugac.ca/classiques/Weber/savant_politique/Le_savant.html en particulier les pages 49 et 50 du document PDF à télécharger), pour Schumpeter on lira des extraits de Capitalisme, socialisme et démocratie (classiques.ugac.ca/classiques/Schumpeter_joseph/capitalisme_socialisme_demo/capitalisme.html), en particulier le début du chapitre 23, pages 124-126 du deuxième fichier PDF). En ce qui concerne Roberto Michels, on peut trouver sur le même site un manuel de science politique (classiques.ugac.ca/contemporains/moniere_denis/intro_theories_politiques/moniere_intro_theories_pol.pdf) qui, aux pages 80-82, détaille la notion de loi d'airain de l'oligarchie en des termes assez accessibles aux élèves.

Bibliographie

Bibliographie sélective et commentée à l'usage du professeur

Cohen A., Lacroix B., Riutort P., (sous la direction de), *Nouveau manuel de science politique*, La Découverte (2009).

[Chapitre VII, Le phénomène électoral, pages 393-443 : en particulier, on pourra s'intéresser, pages 406-423, au texte de Rémy Lefebvre « Le travail de mobilisation électorale ». Chapitre VIII, L'entreprise partisane, pages 445-491 : en particulier, les pages 447-461 « Partis et configurations partisans » fournissent une bonne définition des partis ainsi qu'une analyse assez synthétique de leurs principales fonctions et caractéristiques. Chapitre IX, Les mobilisations, pages 493-552 : ce chapitre présente un certain nombre de modèles théoriques et d'exemples pratiques de mobilisations autres que la mobilisation électorale, par exemple le mouvement altermondialiste, le mouvement féministe, etc... Enfin on trouvera aux pages 638-640 quelques développements sur le développement du lobbying en Europe.]

Lagroye J., François B., Sawicki F., *Sociologie politique*, Presses de Sciences Po & Dalloz, (2006).

[Chapitre V, Section I. partie C, Régimes politiques, partis et systèmes de partis, pages 240-252. Chapitre VI, Section I, Les mobilisations, pages 294-309. Cette section analyse la spécificité des formes politiques de mobilisation et les confronte à des modèles classiques proposés par Mancur Olson ou Charles Tilly. Il apparaît que le sens politique donné à certaines mobilisations leur permet d'échapper à quelques paradoxes et limites propres à l'action collective en générale.]

Offerlé M., *Les partis politiques*, PUF, 2010.

[Un ouvrage classique de la sociologie des organisations partisans envisagées comme des entreprises politiques.]

Seiler D-L., *Les partis politiques*, Armand Colin, (2000).

[Il s'agit d'un ouvrage synthétique, mais extrêmement complet, qui permet de faire le tour de la question avec une attention particulière aux clivages politiques que reflète le système de partis. Le lecteur pressé pourra se contenter, sur le thème de la mobilisation électorale, de lire le chapitre 8, La logique de mobilisation, pages 180-192.]

Bibliographie complémentaire

Andolfatto D., *Les syndicats en France*, La Documentation française, 2007.

[Une synthèse factuelle fort précieuse sur le paysage syndical français et ses évolutions récentes.]

Bréchon P., dir., *Les partis politiques français*, La Documentation française, 2011.

[Une présentation complète des forces politiques françaises : données historiques, statistiques et institutionnelles.]

Duverger M., *Les partis politiques*, Armand Colin, (1951, réédité en 1981).

[Un classique, qui présente notamment la distinction entre partis « de masse » et partis « de cadres ». La distinction est fondatrice même si elle est un peu obsolète : on lui préfère aujourd'hui celle qui distingue les « partis de notables », les « partis de militants » et les « partis d'électeurs »...]

Lavau G., *Partis politiques et réalité sociale*, Armand Colin, (1953).

[Un autre classique, présentant un certain nombre de catégories fondatrices pour l'étude des partis et de leurs fonctions.]

Offerlé M., *La société civile en question*, La Documentation française, Coll. Problèmes politiques et sociaux, 2003.

[Un recueil de textes commentés fort précieux.]

Olson M., *Logique de l'action collective*, PUF, (1978).

[Un ouvrage fondateur sur le thème, où l'on trouve notamment l'énoncé du fameux paradoxe de l'action collective : la conscience d'un intérêt commun ne saurait expliquer les mobilisations ni, plus largement, la participation active à des formes organisées d'action collective...]

Rémond R., *Les droites en France*, Ed. Aubier, (1982).

[Il s'agit d'un grand classique, dans lequel Rémond présente notamment les trois grands courants classiques de la droite : le légitimiste, l'orléaniste et le bonapartiste.]

Touchard J., *La gauche en France depuis 1900*, Seuil, (1977).

[Encore un classique, publié après la mort de Jean Touchard, avec un dernier chapitre rédigé par Michel Winock. L'ouvrage tente de définir la gauche à travers une étude historique précise des différents courants de la gauche française. Sur le modèle du travail réalisé par René Rémond, Touchard tente de dégager une typologie des courants de la gauche, distinguant notamment le radicalisme, le socialisme et le communisme, mais son apport vaut surtout pour la finesse et la précision de son analyse historico-politique.]

Fiche 2.1 : Quelle est l'influence de la culture politique sur les attitudes politiques ?

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES : On montrera que les attitudes politiques reflètent souvent des cultures politiques particulières mais aussi des modes de socialisation (primaire comme secondaire) spécifiques. La question de l'identification partisane et celle du clivage gauche / droite fourniront des illustrations simples de ces processus de formation des dispositions politiques.

Acquis de première : socialisation primaire, socialisation secondaire.

NOTIONS : Culture politique, socialisation politique, comportements politiques.

Savoirs de référence sur la question

La culture politique comme orientation psycho-sociologique

La notion de culture politique est issue de la science politique américaine et s'inscrit à l'origine dans le cadre de l'analyse systémique. Développée par Gabriel Almond et Sydney Verba¹, la culture politique (que les auteurs nomment culture civique) correspond aux fondements culturels de la démocratie. Elle comprend trois dimensions : affective (perception des relations entre individus en termes d'échanges, de compromis ou de conflit et de violence), cognitive (les connaissances qu'ont les individus du système politique, de ses acteurs, de ses règles du jeu et de ses structures) et évaluative (jugement sur la capacité des acteurs à remplir leurs objectifs et plus largement sur la performance du système). Autrement dit, la culture politique est l'orientation psycho-sociologique des individus vis-à-vis de la vie politique. La culture politique entendue comme ensemble de références à l'histoire politique du pays et à l'espace politique national renvoie à la dimension cognitive.

L'approche en termes de culture politique ainsi définie s'oppose radicalement à la conception marxiste traditionnelle dans laquelle la notion d'idéologie dominante est centrale. Pour autant, la conception nord-américaine a suscité d'autres réserves profondes exposées par Bertrand Badie², à commencer par le postulat de l'existence d'une culture spécifiquement politique, isolable en soi, immédiatement observable selon les tenants du behaviorisme. De fait, un comportement manifestement politique peut avoir des motivations autres que politiques, sauf à réduire la figure du citoyen à un *homo politicus* improbable.

Il reste alors à articuler culture politique et attitudes politiques (comportements et opinions).

¹ Almond G. et Verba S., *The civic culture : political attitudes and democracy in five nations*, Princetown University Press, 1963.

² Badie B., *Culture et politique*, Economica, 1983.

Socialisation primaire et identification partisane

Il n'y a pas vraiment lieu ici de distinguer entre attitudes et dispositions politiques. En tout état de cause, c'est bien à travers le processus de socialisation que les unes et les autres s'acquièrent jusqu'à former un ensemble cohérent, que certains appellent « personnalité », que d'autres nomment « habitus », selon l'appartenance disciplinaire académique revendiquée.

Les travaux d'Annick Percheron portant sur l'univers politique des enfants montrent de manière incontestable le poids de la socialisation primaire en ce domaine. Tout particulièrement, les préférences idéologiques des jeunes sont transmises par la famille et leur orientation et intensité sont d'autant plus fortes que les deux parents ont les mêmes opinions affirmées. Il est bien question d'une dimension psycho-sociologique puisque la capacité à s'orienter positivement ou négativement vis-à-vis du vocabulaire sur les valeurs (unité *versus* conflit, devise républicaine) et institutions politiques (République, loi, élections) est acquise avant l'âge de 10 ans, soit avant l'âge de raison dit aussi « critique », c'est-à-dire avec une certaine distance affective.

Le positionnement au sein du clivage gauche/droite est donc acquis assez tôt, en termes d'attitudes. En revanche, l'identification partisane *stricto sensu* est beaucoup plus floue. Se sentir proche d'un parti nécessite d'autres séquences de socialisation (empruntées largement à la socialisation secondaire) ayant trait à une meilleure connaissance des jeux et enjeux politiques et tout autant à des expériences pratiques comme la participation à une manifestation par exemple, même si le lien entre comportement reconnu politiquement comme tel et orientation partisane n'est pas mécanique.

Sociogenèse de cultures politiques spécifiques

Il faut également tenir compte de conjonctures économiques, sociales et politiques spécifiques qui peuvent être à l'origine de cultures politiques spécifiques. La référence à la Résistance, à travers des appropriations croisées et conflictuelles, en est un bel exemple. La référence à « Mai 1968 » en est un autre.

André Siegfried, dans son célèbre *Tableau politique de la France de l'Ouest* (1913) a tenté d'éclairer l'orientation conservatrice et hostile de la population à l'égard de la III^e République. Pionnier de la géographie électorale, il relie les facteurs géologiques et l'orientation politique : dans les terres de granit, à l'habitat dispersé, où dominent la grande propriété et le clergé, on vote à droite, alors que dans les terres de calcaire à l'habitat regroupé avec des petits et moyens propriétaires, on s'identifie plus à la gauche.

S'il ne conteste pas le substrat géologique ni sociologique, Paul Bois reprend ces travaux en les amendant fortement. Dans *Paysans de l'Ouest* (1961), il montre ce que les orientations partisans, du moins le clivage gauche/droite, doivent à un contexte politique spécifique qui accorde à la question de la mémoire politique une place centrale. Un siècle et demi après la Révolution, aux élections législatives de 1956, se rejoue en Sarthe la partition entre l'Ouest à droite et l'Est à gauche, comme il en a été de l'opposition entre les Chouans et les fidèles à la Révolution de 1789, opposition construite en rapport avec les attentes et les frustrations politiques d'alors, notamment dans les relations entre les campagnes et les bourgs. L'important à observer est que ces conjonctures produisent des effets de rémanence, des effets de persistance sur lesquels les transformations en tout genre qui n'ont pas manqué depuis n'ont à peu près aucune prise. De même, il est à noter que ces orientations partisans et cette identification au clivage gauche/droite, plus ou moins consciente de ses origines, sont largement indépendantes du niveau culturel comme des groupes socio-professionnels d'appartenance.

Ressources et activités pédagogiques proposées

Activité 1 : La socialisation politique des enfants

Finalité : Analyser les préférences idéologiques des enfants.

Étapes et ressources préconisées :

- À partir de Mayer N., Muxel A., *La Socialisation politique. Recueil et présentation des textes d'Annick Percheron*, A. Colin, 1993, faire travailler les élèves sur plusieurs exemples de socialisation politique pour en tirer une analyse des processus à l'œuvre.

Activité 2 : Les origines des cultures spécifiques

Finalité : Comprendre et expliquer une culture politique spécifique à partir d'une conjoncture historique particulière.

Étapes et ressources préconisées :

- À partir de Bois P., *Paysans de l'Ouest*, Flammarion, 1961, étudier la construction d'identités partisans au moment de la Révolution française en montrant la permanence des orientations.
- À partir de Boltanski L., « Une réussite : la mobilisation des cadres » pp. 156-169 in *L'univers politique des classes moyennes*, Grumberg G., Lavau G. et Mayer N., Presses de Science Po, 1983, analyser le processus de constitution du groupe des « cadres » au regard de la conjoncture politique à l'époque du Front populaire.

Bibliographie

Bibliographie sélective et commentée à l'usage du professeur

Bois P., Paysans de l'Ouest. *Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Flammarion, 1961.

[S'inspirant des travaux de André Siegfried, Paul Bois consacre à la Sarthe une étude comparable mais en remontant jusqu'à la période révolutionnaire de 1789 afin d'expliquer la permanence d'orientations partisans constituées dans une conjoncture politique spécifique.]

Borne D., *Petits bourgeois en révolte ?* Flammarion, 1977.

[Étude des petits commerçants et artisans dans les années 50 qui se vivaient comme « l'épine dorsale de la nation » selon le mot de leur leader Pierre Poujade, ou comment leur perception de leur condition et de leur avenir a été métamorphosée, transfigurée en une culture politique spécifique qui a laissé trace dans le vocabulaire avec le poujadisme ».]

Hastings M., *Halluin-la-rouge, 1919-1939*, Presses Universitaires du Septentrion, 1998.

[Étude d'une petite commune du Nord dans l'entre-deux-guerres ou comment la culture ouvrière à la faveur d'une conjoncture particulière et d'un travail d'inculcation a permis au parti communiste de s'enraciner.]

Mayer N., Muxel A., *La Socialisation politique. Recueil et présentation des textes d'Annick Percheron*, A. Colin, 1993.

[Un ouvrage d'hommage à l'œuvre fondatrice d'Annick Percheron reprenant des textes de cette dernière et les rendant ainsi facilement accessibles.]

Muxel A., *La politique au fil de l'âge*, Presses de Sciences Po, 2011.

[Un ouvrage collectif permettant de croiser les processus de socialisation et les effets d'âge associé à l'apprentissage des rôles et comportements politiques.]

Bibliographie complémentaire

Badie B., *Culture et politique*, Economica, 1983.

Bréchon P., *Comportements et attitudes politiques*, PUG, 2006.

Bréchon P. Laurent A., Perrineau P. (dir.), *Les cultures politiques des Français*, Presses de Sciences Po, 2000.

Cefai D., dir., *Cultures politiques*, PUF, 2001.

Grumberg G., Lavau G. et Mayer N. (dir.), *L'univers politiques des classes moyennes*, Presses de Science Po, 1983.

Mayer N., *La boutique contre la gauche*, Presses de Science Po, 1986.

Fiche 2.2 : Quels sont les répertoires de l'action politique aujourd'hui ?

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES : *Tout en insistant sur l'acte électoral et son rituel, on proposera une conception ouverte de la notion de répertoire d'action politique ne se résumant pas à la pratique régulière du vote. On présentera notamment les dimensions individuelles comme collectives de l'action de protestation politique. L'évolution des répertoires d'action politique sera appréciée tant dans le temps long des transformations de l'ordre politique démocratique que dans le temps court de la conjoncture politique.*

NOTIONS : *Répertoires d'action politique.*

Savoirs de référence sur la question

Les répertoires d'action politique comme grille d'analyse

La notion de « répertoires d'action politique » renvoie explicitement à celle de « répertoire d'action collective » élaborée par Charles Tilly¹. Cet auteur définit deux modèles de la protestation à partir de plusieurs variables : le cadre spatial (quartier, ville, État), la nature de la revendication (résistance, défense *versus* promotion), l'autonomie des formes d'expression au-delà des rituels existants, la symbolisation (fermée pour les initiés *versus* ouverte pour un large public) et le degré de violence (menaces, dégradation des biens *versus* pacification, ritualisation, institutionnalisation). Si le modèle « communal-patronné » a dominé jusqu'en 1850, il a été relayé depuis par le « national-autonome », sans pour autant faire disparaître les mobilisations politiques localement signifiantes. En ce sens, le pluriel à « répertoire » se justifie. De même, il existe un troisième modèle qui émerge depuis les années 80 : le « local-national » coexiste avec le « national-international » qui dépasse le cadre stato-national, caractérisé par un argumentaire d'expertise juridico-scientifique. Quant à l'organisation interne, l'évolution observable est celle du passage du « centralisé-pyramidal » au « décentralisé-réticulaire ». L'altermondialisme et les réseaux sociaux en sont une bonne illustration.

La notion de « répertoire d'action politique » vise à prendre en considération tant les comportements individuels que collectifs qui permettent aux individus de s'exprimer politiquement. Elle induit l'hypothèse d'un continuum d'actions politiques allant du vote (forme « conventionnelle » dans le cadre démocratique depuis le milieu du XIXe siècle) à des formes « alternatives » comme la pétition ou la grève, voire des formes violentes (émeutes, violence contre soi...).

Le vote comme acte électoral et comme rituel

Aborder le vote comme acte électoral et comme rituel est l'occasion de décentrer le regard pour passer de l'orientation partisane en soi aux autres significations de la gestuelle même. L'acte électoral peut être lu comme le signe d'intégration et d'appartenance à une communauté de citoyens. S'il est le loin le temps où l'on allait voter en groupe comme le rapporte A. de Tocqueville

¹ Tilly C., *La France conteste*, de 1600 à nos jours, Fayard, 1986.

en 1848, lors de la première élection au suffrage universel masculin², la dimension collective demeure, quand bien même le suffrage se présente sous la modalité de l'individuel avec la mise en place de l'isoloir en 1913 en France³ : les rythmes du calendrier politique sont aussi des rites faisant exister le corps électoral, le peuple souverain, etc.

D'adhésion, le vote peut-être aussi protestataire. En référence à l'analyse systémique, Georges Lavau analysait le Parti communiste français comme remplissant la fonction tribunitienne : en canalisant la protestation dans des formes légales et légitimes, les partis qui se présentent comme révolutionnaires ou « anti-système » contribuent positivement à la vie démocratique⁴.

État parlementaire et répertoires d'action politique

Au-delà de la description et de l'inventaire des actions politiques, hier et aujourd'hui, les répertoires d'action politique peuvent être lus dans une triple problématique : l'individualisation de l'engagement, l'anti-professionnalisation de la politique et la parlementarisation-pacification.

L'individualisation de l'engagement est la marque de l'individualisme, entendu sociologiquement. Il s'agit d'un engagement à géométrie variable dans le temps et dans l'espace, qui consiste à limiter le face à face conflictuel, la perte de soi dans le groupe, à composer avec la diversité et la complexité des rôles sociaux. La hausse du niveau de vie, la scolarisation croissante et les innovations technologiques favorisent l'engagement et le retrait, la distance et l'implication. La signature des pétitions par internet en est un exemple.

L'anti-professionnalisation renvoie à Max Weber qui, dans ses travaux portant sur la rationalisation des activités sociales, distinguait bien entre « profanes » et « professionnels » de la politique⁵. La professionnalisation-bureaucratization de la politique est contestée dans le sens où la démocratie représentative est confisquée parce que « oligarchisée » ou/et partidaire. D'où la démocratie dite « participative », les conseils de quartiers, les referendums d'initiative locale, etc.

La parlementarisation-pacification, quant à elle, renvoie aux travaux de Norbert Elias⁶. L'État-parlementaire est d'abord la marque du processus de pacification des mœurs politiques, les agressions physiques laissant la place aux joutes oratoires dans les arènes du pouvoir. Si Clausewitz disait de la guerre qu'elle est la continuation de la politique par d'autres moyens, la formule peut être renversée : la politique est la continuation de la guerre sous des formes pacifiées où l'État de droit se développe dans le cadre de cet État-parlementaire.

Afin de mieux apercevoir comment la triple problématique de l'individualisation-anti-professionnalisation-parlementarisation se déploie, il est intéressant de s'arrêter sur ce qu'on appelle la juridicisation des activités politiques. Le droit est devenu la langue « naturelle » du politique et de la citoyenneté avec les droits de l'Homme, les professionnels du droit (constitutionnel, administratif), l'expertise-juridico-scientifique, etc. Il se crée bien ainsi une dynamique entre l'État-parlementaire et les répertoires d'action politique.

La parlementarisation comme processus de civilisation des mœurs politiques n'est cependant pas linéaire, sauf à faire preuve d'évolutionnisme incontrôlé. La violence physique, bien que monopole de l'État selon Max Weber, n'a pas disparu et peut même parfois donner l'impression de devenir une forme qui se répand : séquestrations, grèves de la faim, menaces d'explosion, sans parler des insultes en public, etc.

² Tocqueville A., *Souvenirs*, Gallimard (Folio Histoire), 1999.

³ Garrigou A., *Histoire sociale du suffrage universel en France (1848-200)*, Point-Seuil, 2002.

⁴ Lavau G., *A quoi sert le parti communiste français ?*, Fayard, 1981.

⁵ Weber M., *Le Savant et le Politique*, La Découverte, 2003 [1919].

⁶ Elias N. et Dunning E., *Sport et civilisation*, Fayard, 1994.

Ressources et activités pédagogiques proposées

Activité 1 : L'acte électoral

Finalité : analyser l'acte électoral comme un rituel.

Étapes et ressources préconisées :

- Analyse de la description de la façon dont le vote est organisé lors de la première élection au suffrage universel masculin en 1848 à partir des pages 130-131 d'Alexis de Tocqueville, *Souvenirs*, Gallimard (Folio Histoire), 1999.
- Étude de documents iconographiques sur les élections présidentielles françaises à partir du site : www.culturevisuelle.org/photographierlepolitique/archives

Activité 2 : La manifestation

Finalité : analyser la manifestation comme rituel et comme logique de l'action symbolique.

Étapes et ressources préconisées :

- Analyser « la manifestation comme action symbolique » à partir du texte de Patrick Champagne, pp.329-356, in *La manifestation*, Pierre Favre (dir.), Presses de Science Po, 1990.

Activité 3 : Le répertoire d'action politique

Finalité : appréhender la notion de répertoire d'action collective et analyser « L'altermondialisme » comme exemple d'un nouveau répertoire de l'action politique.

Étapes et ressources préconisées :

- Faire définir la notion de répertoire de l'action collective et en étudier les différentes modalités à partir de Charles Tilly, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », in *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, Vol. 4, N°1, 1984, pp. 89-108.
- Analyser en quoi le mouvement altermondialiste peut être considéré comme un nouveau répertoire de l'action politique à partir de l'étude d'Isabelle Sommier, « Le mouvement altermondialiste », pp. 510-513, in *Nouveau manuel de science politique*, de Antonin Cohen, Bernard Lacroix et Philippe Riutort (dir.), La Découverte, 2009.

Bibliographie

Bibliographie sélective et commentée à l'usage du professeur

Déloye Y. et Ih O., *L'acte de vote*, Presses de Sciences Po, 2008.

[Étude de l'acte de vote et de l'ingénierie électorale en général comme des rituels nécessitant un apprentissage qui ne va pas de soi, les auteurs s'inscrivant dans le « paradigme de l'acculturation électorale ».]

Favre P. (dir.), *La Manifestation*, PFNSP, 1990.

[Troisième partie, chapitre II, « La manifestation comme action symbolique », pages 329-356, présentation par Patrick Champagne des usages de la manifestation, entre le rite et la stratégie, entre le commentaire et le sondage d'opinion sur la manifestation.]

Filleule O., Mathieu L. et Péchu C., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Science Po, 2009.

[Ce premier dictionnaire consacré à la sociologie des mouvements sociaux offre une synthèse des concepts canoniques ou notions plus récemment développées reflétant la variété des courants et des paradigmes. Chacune des 77 notices vise un objectif pédagogique, en offrant une présentation générale et historique, avec une analyse synthétique des usages et des enjeux, le tout dans une perspective internationale et en s'appuyant sur des exemples les plus divers.]

Tarrow S. et Tilly C., *La politique du conflit*, Presses de Science Po, 2008.

[Quoi de commun entre la Révolution orange de 2004 en Ukraine, les mouvements anti-esclavagistes dans l'Angleterre du XVIIIe siècle, les mobilisations des colons israéliens refusant d'évacuer la bande de Gaza, les féministes de 68 brûlant leurs soutiens-gorges ? C'est la matière même de ce livre : les formes conflictuelles, pacifiques ou violentes, d'action politique.]

Bibliographie complémentaire

Boy D., « L'expert citoyen, le citoyen expert », *Cahiers français*, N°316, La documentation française, septembre – octobre 2003.

Cefaï D. (dir.), *Cultures politiques*, PUF, 2001.

Cefaï D. et Trom D. (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, Éditions de l'EHESS, 2001.

Cohen A., Lacroix B. et Riutort P., *Les formes de l'activité politique. Éléments d'analyse sociologique XVIIIè – XXè siècle*, PUF, 2006.

Garrigou A., *Histoire sociale du suffrage universel en France (1848-2000)*, Point-Seuil, 2002.

Hirschmann A. O., *Défection et prise de parole*, Fayard, 1995 (traduction de *Exit, Voice and Loyalty*, 1970).

Neveu E., *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte (Col. Repères), 2011 [1996].

Tilly C., « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », in *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, Vol. 4, N°1, 1984, pp. 89-108.

Fiche 2.3 : Comment expliquer le comportement électoral ?

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES : On analysera l'évolution des taux d'inscription sur les listes électorales, des taux de participation et/ou d'abstention et leurs déterminants sociaux et politiques. Les principaux résultats de la sociologie de l'orientation électorale seront présentés (poids de la variable religieuse, vote de classe...). L'évocation de l'émergence d'un vote sur enjeu, influencé par les conjonctures politiques (campagnes électorales notamment), permettra de prendre la mesure de la volatilité électorale. La question de l'articulation entre médias, communication et vie politique sera également abordée afin de comprendre son éventuel impact sur les attitudes politiques (pratiques et opinions).

NOTIONS : Participation et abstention électorale, variables lourdes du comportement électoral, vote sur enjeu.

Savoirs de référence sur la question

Participation et abstention électorales

L'article 3 de la Constitution de 1958 considère comme électeurs « *tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques* ». Cette règle comporte néanmoins une exception depuis la ratification du Traité de Maastricht (1992). En effet, ce dernier octroie le droit de vote aux élections locales et européennes aux « citoyens de l'Union européenne », c'est-à-dire tous ceux qui possèdent la nationalité d'un Etat membre de l'UE et résident en dehors de leur pays d'origine. Sans rentrer dans le détail des modalités d'inscription sur les listes électorales, il peut être intéressant de mettre en évidence la loi du 10 novembre 1997, suivant laquelle les jeunes ayant 18 ans lors d'une année électorale sont automatiquement inscrits sur les listes. En France, le taux de non inscription est estimé à environ 10 %, ce qui signifie qu'un français sur 10, en âge et en droit d'être électeur ne l'est pas en raison d'une non inscription. Ce taux peut être comparé à celui calculé aux Etats-Unis et estimé à 30 %. Cependant, être inscrit ne signifie pas nécessairement être un électeur votant. À l'aide du site internet de *l'Institute for Democracy and Electoral Assistance*, il est possible de mettre en évidence l'évolution des taux de participation de nombreux pays depuis 1945.

Les explications sociales et politiques de ces comportements d'abstention sont nombreuses et non exclusives. Il convient d'emblée de mentionner qu'abstention ne signifie pas nécessairement passivité du citoyen, ce dernier pouvant être engagé par ailleurs dans de nombreuses activités associatives, militantes. Le comportement abstentionniste est souvent considéré comme le reflet d'un défaut d'intégration sociale. Ainsi, Alain Lancelot considère dans un ouvrage pionnier sur l'abstention électorale que « *l'abstentionnisme doit être considéré plutôt comme une norme culturelle conditionnée par des rapports sociaux. La participation électorale apparaît au total comme une dimension secondaire de la participation sociale. Elle procède d'un facteur général qui est le degré d'intégration à la collectivité* »¹. Dans le sillage d'auteurs tels que Pierre Bourdieu²

¹ Alain Lancelot, *L'Abstentionnisme électoral en France*, 1968.

² Pierre Bourdieu, *La Distinction*, 1979.

(utilisant les sans réponses dans les sondages comme indicateur du rapport au politique) ou Daniel Gaxie³, l'abstention est souvent appréhendée comme l'extériorisation d'un sentiment subjectif d'incompétence à comprendre les débats et enjeux des différentes élections politiques. À cet égard, de nombreuses études soulignent les taux de participation nettement en dessous des moyennes nationales pour les chômeurs, les précaires ou encore les jeunes non ou peu qualifiés. Il convient néanmoins de souligner que ces déterminants sociaux d'une abstention structurelle n'épuisent pas les explications mobilisables du phénomène abstentionniste. En effet, il existe une abstention conjoncturelle liée à des modalités politiques. Ainsi, plus le citoyen se sent « dépassé » par le niveau de l'élection concernée et la complexité des enjeux qu'elles traitent (exemple des élections européennes), plus le taux de participation sera faible (élections alors considérées comme étant de « second rang »). De même, la fréquence des élections et leur multiplication (exemple de la Suisse avec de nombreux référendums) « démobilisent » les électeurs. On peut enfin souligner l'intensité de la compétition politique ou encore le mode de scrutin comme déterminants structurels pouvant participer à l'explication des différents niveaux d'abstention.

Les modèles explicatifs de l'orientation électorale

Il semble que différentes variables « lourdes » puissent participer à la compréhension des régularités dans la répartition des suffrages exprimés. La publication de l'ouvrage d'André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la III^{ème} république* (1913), constitue en France le fondement d'une science méthodique et rigoureuse de l'analyse des comportements politiques. En étudiant les résultats électoraux de 14 départements entre 1871 et 1910, André Siegfried va proposer un modèle explicatif multifactoriel de l'orientation électorale. En effet, cette étude fondatrice ne peut se résumer à un aspect uniquement géologique (« *le calcaire vote à gauche et le granit vote à droite* »). Ainsi, la géologie du sol influence l'habitat qui détermine les modalités du régime de propriété, modalités pesant sur l'orientation électorale. Siegfried souligne également le rôle de la structure sociale et de la religion catholique dans la formation des comportements électoraux.

Parallèlement à la tentative d'André Siegfried de poser les premiers éléments d'une science de l'orientation électorale, va se développer aux Etats-Unis, au sein de l'Université de Columbia, un courant de recherches visant à comprendre l'impact de la campagne présidentielle de 1940 sur la décision électorale. L'utilisation de la technique du panel d'interviewés, ces derniers étant régulièrement interrogés sur leurs opinions politiques ou encore leur exposition aux médias, va permettre aux auteurs de montrer que les électeurs ruraux protestants et aisés votent majoritairement pour le candidat républicain tandis que les électeurs urbains, catholiques et socialement défavorisés votent majoritairement pour le candidat démocrate. Ces résultats soulignent ainsi l'influence directe de la religion et de la classe sociale sur l'orientation électorale (« *une personne pense politiquement comme elle est socialement* »⁴).

En étudiant le vote de la classe ouvrière à Stockholm, Herbert Tingsten⁵ (1937) met en évidence une forte corrélation entre le poids sociologique des ouvriers et le vote socialiste. Cet auteur souligne, par ailleurs, l'existence d'un effet de contexte puisque dans les zones à faible densité ouvrière existe un déficit marqué de votes pour les socialistes (inversement existence d'un « survote » en leur faveur dans les zones à forte densité ouvrière). Sans revenir avec Seymour Martin Lipset et Stein Rokkan à la construction des clivages partisans en Europe⁶, il peut être intéressant de mobiliser avec le sociologue américain Robert Alford l'intensité de ce « vote de classe ». En effet, par la construction d'un indicateur assez simple, Alford montre que le vote de classe est plus prononcé en Angleterre sur la période 1936-1962, qu'aux Etats-Unis ou encore au Canada. Dans le cas français, on pourra mobiliser l'étude de Guy Michelat et Michel Simon⁷

³ Daniel Gaxie, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation démocratique*, 1978.

⁴ Lazarsfeld, Berelson, Gaudet, *The People's Choice. How the Voter Makes up his Mind in a Presidential Campaign*, 1944.

⁵ Tingsten H., *Political Behaviour*, 1937.

⁶ Seymour M. Lipset et Stein Rokkan, *Party Systems and Voter Alignments : Cross-National Perspectives*, 1967.

⁷ Guy Michelat et Michel Simon, *Classe, religion et comportement politique*, 1977 et des mêmes auteurs, *Les ouvriers et la politique. Permanence, ruptures, réaligement (1962-2002)*, Presses de Sciences Po, 2004.

concernant deux sous cultures politiques antagonistes : celle des catholiques, structurée par la pratique religieuse et celle des ouvriers irréguliers, structurée par les antagonismes de classe.

Cependant, il existerait depuis le début des années 1970 en France comme en Europe et aux Etats-Unis, un déclin du vote de classe, comme le confirme la baisse constante de l'indice d'Alford. Cette évolution peut s'expliquer par un processus de « social-démocratisation » et par l'apparition de nouvelles formations politiques concurrençant les partis politiques existants. Parallèlement, le mouvement de « déconfectionnalisation » et le recul des pratiques religieuses participeraient au déclin du clivage religieux comme élément structurant des orientations électorales.

Il est par ailleurs envisageable de mentionner l'existence d'autres variables pouvant peser sur l'orientation électorale, variables étant actuellement au centre de nombreuses études (notamment au sein du CEVIPOF ou du Centre d'études européennes de Sciences Po) : le secteur d'activité, le patrimoine, l'exclusion sociale, le genre, le capital scolaire, la trajectoire sociale ou encore la génération...

D'un vote sur clivage à un vote sur enjeu ?

Les débats concernant l'influence de différents clivages comme facteurs explicatifs de l'orientation électorale conduisent à interroger un modèle explicatif concurrent, le vote sur enjeu. À la différence du modèle proposé par les chercheurs de l'Université de Michigan⁸, pour lesquels l'« *identification partisane* » (attachement affectif durable à un des deux grands partis de la vie politique américaine, transmis par les parents, entretenu par le milieu social) constitue l'explication pertinente du vote et de l'analyse des discours politiques par les électeurs, le vote sur enjeu est construit à partir du postulat d'un électeur rationnel⁹. Ce dernier opérerait un choix en cherchant simultanément à maximiser les avantages procurés par son vote et à minimiser les coûts occasionnés. La compétition électorale est alors envisagée comme un véritable marché politique au sein duquel se rencontrent une offre et une demande. Les thèmes et enjeux des campagnes électorales deviennent essentiels pour les partis politiques qui cherchent, par leurs programmes respectifs, à séduire le maximum d'électeurs. On peut mentionner les hypothèses fortes (électeur capable de choisir entre plusieurs alternatives et de hiérarchiser ces dernières, choix portant sur l'alternative maximisant son utilité...) au fondement du modèle de l'électeur rationnel. Le vote sur enjeu permet ainsi d'expliquer, par certains aspects, la volatilité électorale, les stratégies des partis politiques dans le cadre des campagnes électorales ou encore le rôle des médias et de la communication politique dans la mise sur l'agenda de certains thèmes.

La campagne électorale peut être entendue comme « *un moment institutionnellement consacré d'une rencontre entre spécialistes et profanes du politique* »¹⁰. Elle permet d'activer et de renforcer les prédispositions politiques des électeurs. À la cristallisation des opinions, elle ajouterait une polarisation croissante entre les partis politiques adverses et un effort de conversion des indécis. Le développement actuel des nouvelles technologies de l'information et de la communication semble transformer durablement la dynamique des campagnes électorales, dynamique qui demeure, par ailleurs, distincte selon les pays, en fonction notamment de l'encadrement juridique mis en place.

Communication politique et influence des médias

On assiste depuis les années 1960 à une véritable professionnalisation de la communication politique. L'objectif de montrer des « *représentations du réel* » est au cœur de cette activité. À cet égard, l'importance du langage mobilisé dans le discours politique est fondamentale dans l'élaboration des enjeux politiques. La communication politique doit ainsi permettre une triple construction : repères identitaires, causalité politique des mécanismes économiques ou sociaux et grilles de lecture interprétatives et analytiques de la réalité désignée. La communication politique constitue finalement un ensemble de stratégies à destination notamment des médias, s'appuyant

⁸ Campbell, Converse, Miller, Stokes, *The American Voter*, 1960.

⁹ Anthony Downs, *An Economic Theory of Democracy*, 1957.

¹⁰ D.Gaxie et P.Lehingue, *Enjeux municipaux*, 1984.

sur un ensemble de techniques (sondages, études d'opinion, séances de « média-training » pour les candidats...).

L'influence des médias sur la vie politique est loin d'être négligeable. Vecteurs de transmission des discours politiques des candidats et des partis, ils participent également à la construction de l'agenda politique¹¹ (exemple du thème de l'insécurité lors de la campagne présidentielle française de 2002). Les médias constituent par ailleurs une véritable instance de socialisation politique pour les électeurs même s'il convient de distinguer, à la suite de Mc Luhan¹² les médias « chauds » (télévision, radio) des médias « froids » (presse). En effet, les premiers semblent disposer d'une véritable capacité d'hypnose des électeurs, capacité attestée par l'intense mobilisation qui en est faite par la propagande des régimes totalitaires. Il semble néanmoins que les électeurs disposent d'une certaine capacité de filtrage de l'information transmise par les médias, capacité soulignée dès les enquêtes menées au milieu du XXème siècle par les chercheurs de l'Université de Columbia.

¹¹ McCombs et M.Shaw, «The Agenda-setting Function of Mass Media », 1972.

¹² Mc Luhan, *La Galaxie Gutenberg*, 1962.

Ressources et activités pédagogiques proposées

Activité 1 : Evolution du poids de la variable « vote de classe »

Finalité : comprendre les facteurs du déclin du « vote de classe ».

Étapes et ressources préconisées :

- A partir de l'ouvrage de Mayer N., Sociologie des comportements politiques, Armand Colin, 2010, présenter aux élèves l'indice d'Alford (p.108) et faire analyser l'évolution de cet indice dans plusieurs pays entre 1945 et 1990, (p.102).
- Faire analyser l'évolution des déterminants du vote ouvrier à partir de la note du CEVIPOF « Le vote des ouvriers, de l'alignement à gauche à une droitisation ? », G. Michelat et M. Simon, janvier 2012.

www.cevipof.com/fichier/p_publication/931/publication_pdf_notemichelat.1.pdf

Activité 2 : Influence de la communication et des médias sur la vie politique

Finalité : comprendre le rôle des campagnes électorales et de la communication politique dans le processus de mise sur l'agenda.

Étapes et ressources préconisées :

- Analyse des différentes phases de campagnes électorales à partir de séquences filmographiques :
 - *Le Président*, Henri Verneuil, 1961.
 - *1974, une partie de campagne*, Raymond Depardon, 2002.
 - *L'exercice de l'Etat*, Pierre Schoeller, 2011.

Bibliographie et sitographie

Bibliographie sélective et commentée à l'usage du professeur

Cohen A., Lacroix B., Riutort P. (sous la direction de), *Nouveau manuel de science politique*, La découverte, 2009.

[En particulier le chapitre VII « *Le phénomène électoral* » et notamment le point 3. Les explications du vote pp.427-443 ; Chapitre X « *Le travail de mise en forme symbolique de la politique* » et notamment 3. Médias et politique pp.588-607.]

Lehingue P. *Le vote. Approches sociologiques de l'institution et des comportements électoraux*, Paris, La Découverte, Grands Repères, 2011. [Chapitre XI : « Vers une individualisation des votes. Le déclin du « vote de classe » », pp.235-263.]

Mayer N., *Sociologie des comportements politiques*, Armand Colin, 2010.

[Présentation complète de l'ensemble des problématiques du thème. On pourra mobiliser avec intérêt les chapitres suivants : chapitre 3 « Les territoires du vote » pp.61-80, chapitre 4 « L'individu électeur » pp.81-106, chapitre 5 « Nouveaux débats » pp.107-136 et « l'influence des campagnes et des médias » pp. 152-169.]

Bibliographie complémentaire

Braconnier C., Dormagen J.Y., *La démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation en milieu populaire*, Folio, 2007.

Bréchon P. (dir.), *La France aux urnes*, La Documentation française, 2009.

Cautrès B., Muxel A. (dir.), *Comment les électeurs font-ils leurs choix ?* Presses de Sciences Po, 2009.

Déloye.Y, Ihl O., *L'acte de vote*, Presses de Sciences Po, 2008.

Dossier « Dans la tête de l'électeur », *Sciences humaines* n°236, avril 2012.

La Revue française de science politique publie régulièrement des articles sur ces questions ainsi que des numéros thématiques consacrés aux différentes élections législatives et présidentielles françaises.

Sitographie

Centre de recherches politiques de Sciences Po, www.cevipof.com/ (Notes de recherche concernant de nombreuses études électorales).

Centre d'études européennes, www.cee.sciences-po.fr/

International Institute for Democracy and Electoral Assistance: www.idea.int/vt/index.cfm (Base de données concernant les taux de participation aux différentes élections dans de nombreux pays depuis 1945).

Centre de données sociopolitiques de Sciences Po : cdsp.sciences-po.fr/index.php?idTexte=accueil&lang=FR (Base de données et d'enquêtes électorales).

Un site international très complet : www.politicalresources.net/

Fiche 3.1 : Quel est l'impact de la construction européenne sur l'action publique ?

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES : On présentera les caractéristiques institutionnelles (Parlement européen, Commission européenne, Conseil européen) et politiques de l'Union européenne. À partir de quelques exemples, on présentera les effets de la construction européenne sur la conduite de l'action publique.

Acquis de première : Action publique.

NOTIONS : Principe de subsidiarité, gouvernance multi-niveaux.

Savoirs de référence sur la question

Principe de subsidiarité et méthode communautaire

La prise de décision à l'échelle européenne obéit au principe dit de subsidiarité. Ainsi, « en vertu du principe de subsidiarité, dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, l'Union intervient seulement si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action engagée ne peuvent être atteints de manière suffisante par les États membres, tant au niveau central qu'au niveau régional et local, mais peuvent l'être mieux, en raison des dimensions ou des effets de l'action engagée, au niveau de l'Union » (Art 5 Traité sur l'Union européenne). L'objectif est ainsi de privilégier la prise de décision au niveau le plus proche de l'objet concerné. À cet égard, on peut noter que le Traité de Lisbonne (entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009) reconnaît aux parlements nationaux la compétence pour veiller au respect du principe de subsidiarité. Ce dernier s'inscrit dans une dynamique de crainte de perte de puissance des prérogatives nationales dans le cadre d'une centralisation européenne, considérée alors comme excessive.

Il existe, au sein de l'Union européenne, une primauté du droit communautaire, ce dernier l'emportant en principe toujours sur le droit national. Cependant, un monopole dans le pouvoir de coercition ou encore un contrôle hiérarchique sur les niveaux inférieurs (caractéristiques propres à un État) font défaut à l'Union européenne. En conséquence, la méthode communautaire ne peut être appréhendée comme le mode de gouvernement d'un « gouvernement de l'Europe ». En effet, cette méthode est un mode de gouvernance regroupant « un ensemble de règles permettant aux gouvernements nationaux de prendre ensemble un grand nombre de décisions, tout en réduisant les risques qu'elles soient défavorables à leurs intérêts »¹.

La compréhension des caractéristiques et mécanismes essentiels des principales institutions européennes ne doit pas s'opérer à l'aide de comparaisons avec les institutions politiques françaises. En effet, les institutions européennes doivent être appréhendées comme des tentatives particulières de mise en place d'un ordre politique et juridique spécifique afin de faciliter les

¹ R. Dehousse (dir.), *Politiques Européennes*, Presses de Sciences Po, 2009.

convergences de vues entre partenaires européens et en s'assurant que les décisions communes soient communément appliquées. Sous ces conditions, il est alors possible d'envisager l'étude de cet « objet politique non identifié » auquel faisait référence Jacques Delors.

La division du travail au sein du triangle institutionnel européen

Les caractéristiques institutionnelles de l'Union européenne s'inscrivent dans une configuration atypique au plan international, nommée « *triangle institutionnel* ». Ce dernier ne peut être compris sans référence aux deux sources de souveraineté établies dans le cadre de l'Union européenne : les États et les peuples. Ainsi, les différentes institutions de l'Union européenne doivent « *promouvoir ses valeurs, poursuivre ses objectifs, servir ses intérêts, ceux des citoyens, et ceux des États membres* ». Le Traité de Maastricht (entré en vigueur le 1^{er} novembre 1993) établissait trois institutions : la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union (également appelé Conseil des ministres). Avec le Traité de Lisbonne sont venus s'ajouter à ce système : le Conseil européen, la Cour de justice, la Banque centrale et la Cour des comptes. On ne présentera aux élèves que les caractéristiques essentielles et actuelles des principales institutions européennes. Par ailleurs, on ne s'engagera pas dans une étude des traités successifs ou encore des différentes mutations de ces institutions.

Le Conseil européen et le Conseil des ministres représentent le pôle intergouvernemental du triangle institutionnel, pôle dominant dans le fonctionnement actuel de ce dernier. Le Conseil européen est une organisation informelle jusqu'à son officialisation avec l'Acte unique européen en 1986. Il regroupe les chefs d'Etat ou de gouvernement de chaque Etat membre, le président de la Commission et depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne (2009), le président permanent de ce Conseil (il s'agit actuellement de l'ancien Premier ministre belge Herman Van Rompuy). Les missions du Conseil européen sont de plus en plus élargies puisqu'il « *donne à l'Union les impulsions nécessaires à son développement et en définit les orientations et les priorités politiques générales* » (art.15 TUE). Il est à noter que le Conseil européen n'exerce pas de pouvoir législatif et se prononce le plus souvent par consensus même si la majorité qualifiée peut être mobilisée dans certains cas. Le Conseil européen ne doit pas être confondu avec le Conseil des ministres. Ce dernier, également appelé Conseil de l'Union européenne, est modulable selon les thèmes abordés et regroupe généralement un ministre par Etat membre. Il constitue le principal centre de coordination et de décision de l'UE. La présidence du Conseil des ministres est assurée semestriellement par le représentant de l'Etat chargé de la présidence tournante de l'Union européenne. Les fonctions de ce conseil sont législatives et exécutives (notamment la construction du projet de budget de l'Union et l'adoption de ce dernier) et après une longue pratique de prise de décision à l'unanimité, ce Conseil statue progressivement à la majorité qualifiée (55% des membres du Conseil, comprenant nécessairement quinze d'entre eux, et représentant au moins 65% de la population de l'Union).

La Commission européenne représente l'intérêt général de l'Union. Gardienne des traités (surveillance de l'application du droit communautaire par les États membres), elle constitue un organe d'exécution de l'Union (responsable de la mise en œuvre des politiques engagées) et est considérée comme l'initiatrice de la politique communautaire, en soumettant au Conseil des propositions et des projets de réglementation. Le Président de la Commission est désormais élu par le Parlement européen sur proposition du Conseil européen. Les commissaires (actuellement au nombre de 27 puis 18 en 2014) sont auditionnés par le Parlement européen qui approuve ensuite par un vote, la liste des commissaires proposée par le Président de la Commission et le Conseil européen. La Commission se différencie des autres institutions par une approche technique des problèmes mais elle ne possède pas de monopole concernant l'engagement des procédures communautaires. Elle est une institution supranationale dont les membres doivent être indépendants et choisis pour leur expertise. Par ailleurs, la Commission possède un pouvoir d'engager des poursuites à l'encontre de différents acteurs (dont les États) qui ne respecteraient pas les traités et le droit de l'Union. La Commission prépare et exécute le budget et gère les programmes. Elle dispose de plus, du monopole de l'initiative dans les domaines relevant de la procédure législative ordinaire et lorsque les dispositions du traité le prévoient. On notera enfin que la Commission est responsable devant le Parlement qui peut l'obliger à démissionner en votant une motion de censure (art. 234 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, TFUE).

Le Parlement européen « est composé de représentants des citoyens de l'Union » (art. 14 TUE). Cette institution représente ainsi les intérêts des peuples, des citoyens des Etats réunis dans l'Union. Assemblée parlementaire élue au suffrage universel, elle compte (en 2010) 736 membres. Les premières élections au suffrage universel direct furent organisées en 1979. On notera que chaque Etat possède un mode de scrutin propre pour ces élections européennes. Les députés européens sont élus pour cinq ans et ne peuvent être membres d'un parlement national. Les compétences du Parlement européen sont en extension constante : institution consultative dans un premier temps, le Parlement est progressivement devenu un pouvoir d'amendement. Avec le Traité de Maastricht, un pouvoir de codécision lui a été conféré dans de nombreux domaines, domaines élargis successivement avec les Traités d'Amsterdam, de Nice puis de Lisbonne. Désormais le Parlement peut demander à la Commission (si la majorité des députés y est favorable) de soumettre toute proposition appropriée à l'élaboration d'un acte législatif, on parle dans ce cas de « *droit d'initiative indirect* ». Le Parlement possède par ailleurs un pouvoir de contrôle : par le biais de la discussion suivant tous les six mois l'intervention du Président en exercice de l'Union, par les questions écrites et orales posées à la Commission et au Conseil, par les travaux des commissions d'enquête ainsi que par les débats organisés en assemblée plénière. Enfin, le Parlement européen possède une forme de pouvoir d'investiture du Président de la Commission et des commissaires composant cette dernière.

Dans cette division du travail, il existe donc un contrôle du Parlement européen sur la Commission. Le Parlement a désormais la possibilité, avec la procédure de la codécision, d'amender les propositions transmises aux parlementaires. Ce système (triangle institutionnel) tend donc vers un système d'autocontrôle institutionnel. Ainsi, la procédure de codécision (consacrée par le Traité de Lisbonne et aujourd'hui nommée « *procédure législative ordinaire* ») est aujourd'hui encouragée pour favoriser la coopération entre l'intergouvernemental et le communautaire. Le Traité de Lisbonne s'inscrit dans une nouvelle dynamique intergouvernementale même si l'Union européenne demeure un système politique à niveaux multiples dont la configuration de gouvernance peut encore évoluer.

Européanisation et action publique

Il convient par ailleurs d'étudier la manière dont les normes communautaires édictées transforment les instruments de politiques publiques dans différents domaines de l'action publique. On peut ainsi s'intéresser au processus d'européanisation. Ce dernier peut être entendu comme l'influence de l'intégration européenne sur les politiques et les acteurs nationaux.

Ce processus d'européanisation modifie profondément la gouvernance au niveau étatique (politique de l'environnement, de l'enseignement supérieur...) mais également au niveau territorial. Ainsi, une transformation exogène des pratiques peut être mise en évidence au sein de différentes professions (notamment celles du secteur primaire : pêche ou agriculture) dont les modalités d'exercice ont été largement modifiées avec l'établissement de normes communautaires. De même, la compétition politique locale témoigne de la prégnance du processus d'européanisation sur les acteurs institutionnels, un candidat disposant d'une relative expertise concernant la captation d'éventuels projets européens et donc des financements y attachés, possédera un véritable avantage comparatif dans la compétition politique. On assiste ainsi à une européanisation des métiers de la gouvernance territoriale. Enfin, les différentes politiques publiques traduisent la diffusion de normes établies à l'échelle européenne et réappropriées aux échelons inférieurs : partenariat public-privé, dynamique de l'évaluation...

Ressources et activités pédagogiques proposées

Activité 1 : L'évolution des pouvoirs du Parlement européen.

Finalité : comprendre le rôle du Parlement européen dans le triangle institutionnel.

Étapes et ressources préconisées :

- Chronologie de l'évolution des pouvoirs du Parlement européen (R.Dehousse (dir.), Politiques Européennes, Presses de Sciences Po, 2009, pp. 56-57).
- Site du bureau d'information en France du Parlement européen (présentation du fonctionnement des différentes institutions, livrets thématiques, séances en direct au Parlement européen...). www.europarl.fr/view/fr/index.html

Activité 2 : Un exemple d'européanisation : la construction européenne de l'enseignement supérieur.

Finalité : comprendre la dynamique européenne de transformation coordonnée des systèmes nationaux d'enseignement supérieur.

Étapes et ressources préconisées :

- Etude des modalités et des résultats du programme Erasmus adopté en 1987. www.touteurope.eu/fr/actions/social/education-formation/presentation/partir-en-erasmus/le-programme-erasmus.html
- Analyse des objectifs de Bologne (1999) et notamment l'adoption d'un système de diplômes comparables.

Bibliographie

Bibliographie sélective et commentée à l'usage du professeur

Cohen A., Lacroix B., Riutort P. (sous la direction de), *Nouveau manuel de science politique*, La découverte, 2009.

[Chapitre XI « *La construction européenne* » pp.609-664 et plus particulièrement les sections « *La dynamique endogène des institutions européennes* » et « *L'Europe au quotidien* » pp.629-664.]

Costa O., Brack N., *Le fonctionnement de l'Union européenne*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2011.

[L'ouvrage qui existe en livre de poche est le plus complet sur la dynamique des institutions européennes et les effets de cette dynamique sur les politiques communautaires.]

Courty G., Devin G., *La construction européenne*, Repères La découverte, 2010.

[Présentation synthétique des trois logiques au cœur de la construction européenne : les stratégies des États, la dynamique des institutions et l'organisation des intérêts catégoriels et politiques. Chronologie de la construction européenne depuis 1948, p.5. Fonctionnement du triangle institutionnel pp.46-56. Présentation claire des modalités de prise de décision dans l'UE p.55.]

Dehousse R. (sous la direction de), *Politiques Européennes*, Presses de Sciences Po, 2009.

[Manuel résultant d'une coopération de politistes, juristes, économistes et sociologues. Une présentation complète et didactique des principales problématiques des transformations institutionnelles européennes. On mobilisera également avec intérêt les nombreux exemples de politiques publiques européanisées (politique de l'environnement, de l'enseignement supérieur...)]

Quermonne J-L., *Le système politique de l'Union européenne*, Montchrestien, 2010.

[Perspective historique du processus d'intégration de l'Union européenne. Présentation des institutions européennes au chapitre « *La légitimité démocratique et les institutions politiques de l'Union* » pp. 41-55.]

Bibliographie complémentaire

Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, 2010.

Clapiié M., *Les institutions européennes*, Flammarion, 2010.

Déloye Y. (sous la direction de), *Dictionnaire des élections européennes*, Economica, 2005.

Priollaud F-X., Siritzky D., *Le Traité de Lisbonne, texte et commentaire*, La documentation française, 2008.

Ziller J., *L'Union européenne. Edition Traité de Lisbonne*, Notices de la Documentation française, 2008.